



Newsletter 1/2023 de l'EICom

Berne, 25 janvier 2023

Mise à jour : prix de gros et sécurité de l'approvisionnement

En Suisse, les prix de tous les produits de base pour les prochaines périodes de livraison ont fortement chuté depuis le 1^{er} novembre 2022. L'année suivante (année civile 2024, Base) se négocie à 188 EUR/MWh, soit 33 % de moins qu'au cours de clôture du 1^{er} novembre 2022, le trimestre suivant (T2 23 Base), à 165 EUR/MWh, soit 45 % de moins, et le mois de février à 192 EUR/MWh, soit 71 % de moins. L'hiver 2023-2024 a lui aussi perdu en valeur : le T4 23 Base est négocié à 233 EUR/MWh, soit 56 % de moins, et le T1 24 Base, à 270 EUR/MWh, soit 47 % de moins.

Au 28 décembre 2022, le prix pour l'année civile 2023 avant livraison était de 265 EUR/MWh, soit 37 % de moins qu'au 1^{er} novembre 2022. Avant livraison, le T1 23 Base était lui aussi à 255 EUR/MWh, soit 56 % de moins qu'au 1^{er} novembre 2022.

Les prix du gaz ont eux aussi chuté. Cela est en grande partie dû à la faible demande de gaz en Europe, liée à plusieurs facteurs : ralentissement du secteur industriel, hausse de la production à partir d'énergies renouvelables et donc baisse de la production d'électricité à partir des centrales à gaz, ainsi que baisse de la consommation de gaz pour le chauffage, due à l'hiver doux. Les stocks de gaz de l'Europe du Nord-Ouest sont actuellement remplis à 83,5 % de leurs capacités, et ceux de l'Allemagne à 90,7 %. Sur le marché à terme du gaz, les périodes de livraison à court terme (mois suivant) sont notées plus bas que les périodes à long terme, ce qui incite à stocker du gaz pour l'hiver à venir. Le recul des prix sur le marché à terme s'explique aussi par la disponibilité retrouvée des centrales nucléaires françaises (près de 45 GW après les fêtes de fin d'année) et par le niveau actuel record de remplissage des installations de stockage en Suisse (75 %).

Malgré des prix plus bas, le niveau des prix reste élevé dans l'absolu. En l'état actuel, la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse à court terme est assurée malgré le niveau élevé des prix. Même s'il est donc de moins en moins probable que nous subissions une pénurie d'électricité cet hiver, l'EICom ne lève pas l'alerte pour autant. Des incertitudes subsistent, en particulier sur le plan géopolitique. L'EICom observe la situation de manière continue, en collaboration avec d'autres autorités compétentes ainsi qu'avec Swissgrid.

La situation reste tendue pour l'hiver 2023-2024. Certains facteurs pourraient faire à nouveau monter les prix et le risque de pénurie de l'approvisionnement ; par exemple, les incertitudes concernant les livraisons de gaz en provenance de Russie, des températures plus basses et une production plus faible à partir d'énergies renouvelables au cours de l'hiver prochain, une demande plus élevée de gaz en Chine et donc l'augmentation des livraisons de GNL dans le bassin Pacifique aux dépens de l'Europe, le niveau bas des stocks de gaz au début de l'hiver prochain, la vulnérabilité générale de l'infrastructure gazière (cf. sabotage des gazoducs Nord Stream), ou encore l'arrêt des centrales nucléaires allemandes. À l'inverse, le développement des capacités d'importation de GNL en Europe qui a maintenant commencé, ainsi que les niveaux des stocks de gaz hors normes en ce moment, devraient avoir des effets positifs vers la fin de cet hiver.

Relevé des compteurs dans les ménages privés

En raison de l'augmentation parfois forte des tarifs, la question se pose pour certains clients finaux d'une réglementation portant sur le relevé des compteurs, permettant de garantir que l'électricité consommée est facturée au bon tarif. En effet, jusqu'à récemment, cette question semblait moins importante, parce que les tarifs ne changeaient que peu d'année en année. Les médias s'en sont aussi fait l'écho, quoique ne rapportant parfois pas correctement les propos de l'EiCom.

Il convient de préciser que, jusqu'à la fin de l'année tarifaire, le tarif en cours correspondant est appliqué, et non le tarif de l'année suivante. Un gestionnaire de réseau n'a donc pas le droit, par exemple, de relever les compteurs à la mi-décembre 2022 et d'appliquer déjà le tarif de l'année tarifaire 2023 pour les deux dernières semaines de décembre. La législation sur l'approvisionnement en électricité prévoit que les tarifs soient valables pour une durée minimale d'une année. Les gestionnaires de réseau sont tenus de publier leurs tarifs. Ces derniers sont disponibles sur le site Internet de l'EiCom dédié aux prix de l'électricité, par exemple sous la forme de fiches tarifaires.

Il n'est pas possible – à moins que tous les compteurs soient avec télérelevé (smart meter) – de procéder au relevé de tous les tarifs sur un seul et même jour. Il y a donc toujours un écart de temps entre le moment du relevé et la fin de la période de facturation. En principe, les gestionnaires de réseau peuvent procéder à une estimation ou à une extrapolation. Pour obtenir un décompte précis, de nombreux gestionnaires de réseau proposent également à leurs clients de procéder eux-mêmes au relevé, en leur envoyant, par exemple, une photo du compteur à la fin de l'année.

Congrès suisse de l'électricité 2023

Le Congrès suisse de l'électricité de cette année a eu lieu les 18 et 19 janvier. Vous pouvez lire l'exposé de Werner Luginbühl, président de la Commission fédérale de l'électricité EiCom, sur notre site Internet.

[Vers l'exposé](#)

Contact / renseignements :

Antonia Adam, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité EiCom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Téléphone : +41 58 466 89 99
antonia.adam@elcom.admin.ch

www.elcom.admin.ch